

Mutuelle	Prise en charge proposée
ADREA Mutuelle	ADREA propose dans une partie des contrats entreprise, une prise en charge financière d'un programme adapté et/ou une inscription à une activité physique et sportive à hauteur des frais engagés, dans la limite de 500€ par salarié tous les 2 ans en cas d'affection longue durée ou d'absence pour maladie de plus de 3 mois continus.
AG2R	AG2R La Mondiale prend en charge l'abonnement à un club sportif à hauteur de 40 à 60 € en fonction du contrat souscrit.
Allianz	ALLIANZ prend en charge le dispositif « sport sur ordonnance » à hauteur de 500€ sur deux ans pour ses adhérents en Affection Longue durée de moins de 3 ans ou les personnes ayant contracté une forme de Covid-19 ayant nécessité une hospitalisation en réanimation ou soins intensifs.
APREVA	APREVA propose un forfait pouvant aller jusqu'à 150€ par an pour l'inscription à une structure sportive.
APIVIA	La mutuelle APIVIA propose un forfait de 50€ / an pour la souscription à un club de sport.
AUBEANE	La mutuelle Aubéane propose un remboursement de 20 à 100 € pour une pratique d'activité physique adaptée. Prise en charge dans le cadre du sport sur ordonnance pour les patients atteints d'une ALD sur présentation de la prescription médicale et de la facture détaillée et acquittée.
AXA	La complémentaire Santé AXA propose un remboursement de l'Activité Physique à hauteur de 200€ par année civile si celle-ci est prescrite et adaptée aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique.

CCMO	Dans le cadre « Sport sur ordonnance », la CCMO propose un remboursement de l'Activité Physique Adaptée prescrite par le médecin traitant pour 10 séances à hauteur de 25€ par séance.
CNM prévoyance santé	Dans le cadre du « Sport sur ordonnance », la CNM Prévoyance Santé prévoit un remboursement de l'Activité Physique Adaptée des patients à hauteur de 200€ par an selon leurs revenus.
EOVI MCD Mutuelle	La mutuelle « Santé Vitalité » de EOVI MCD propose la prise en charge total d'un programme pour les personnes âgées de plus de 55 ans.
Harmonie Mutuelle	Harmonie Mutuelle a mis en place depuis le 1er janvier 2018 un forfait de remboursement de l'activité physique adaptée pour certaines gammes. Selon les garanties souscrites, ce forfait est compris entre 60 et 240 € par bénéficiaires et par an.
M comme Mutuelle	Selon les niveaux de garanties souscrits, les prestations de M comme Mutuelle prévoient une prise en charge de l'activité physique jusqu'à 150 € par an et par bénéficiaire. Cette prestation concerne l'inscription à une activité sportive au bénéfice du membre participant et de ses ayants droit que ce soit dans le cadre d'une prescription médicale d'activité physique adaptée ou non.
LMDE	La LMDE propose un forfait Sport de 30 € / période pour un abonnement à un club sportif.
MAPA	La complémentaire santé MAPA propose dans son module « Bien-être et Confort » un remboursement de 50 à 300 € pour une pratique d'activité physique adaptée
MACIF	La MACIF propose un forfait de 40€ pour pour la pratique d'activité physique adaptée dans le cadre de la prévention des risques cardiovasculaires.
MALAKOFF HUMANIS	Dans le cadre de la garantie « Maladies redoutées », Malakoff Humanis rembourse l'activité physique adaptée prescrite par le médecin dans le cadre du sport sur ordonnance à hauteur de 500 €.

MACSF	La MACSF propose dans le cadre de son « pack bien être » un remboursement à hauteur de 120€ par an et par bénéficiaire pour des séances d'Activité Physique Adaptée prescrites par le médecin traitant pour les patients en Affection Longue Durée.
MATMUT	La MATMUT propose un remboursement de l'Activité Physique allant jusqu'à 400€ par an en fonction du niveau de garantie choisi.
MBA	La MBA accompagne ses adhérents en Affection Longue Durée en participant aux frais liés à l'Activité Physique Adaptée à hauteur de 100€ par an et par bénéficiaire.
MGEN	La MGEN propose à ses adhérents en Affection Longue Durée (ALD) un remboursement des frais liés à la pratique d'une Activité Physique Adaptée dans un organisme référencé de l'ordre de 250 euros par an renouvelable une fois, pour les contrats Mutuelle Santé Prévoyance.
MGEFI	La MGEFI propose aux patients en ALD ou atteints d'une maladie chronique une prise en charge financière des séances prescrites d'Activité Physique Adaptée à hauteur de 60 à 240 € par an en fonction du contrat souscrit.
Mutuelle Nationale des Hospitaliers	La MNH propose à ses adhérents retraités, inscrits dans les garanties MNH Evolya seniors et MNH Essentya seniors un forfait de 40€ à l'inscription d'une structure proposant des activités physiques.
MNFCT	La MNCFT propose un remboursement de 25 € pour une adhésion à une activité sportive.
MNT	La MNT propose à ses adhérents en Affection Longue Durée un remboursement de l'Activité Physique Adaptée à hauteur de 60€ à 240€ par an en fonction du niveau de garantie souscrit.
MUTUELLE DU REMPART	La mutuelle du rempart propose un remboursement de 50 € pour une adhésion à une activité sportive.

MUTUELLE DES SERVICES PUBLICS	La mutuelle des services publics propose un remboursement de 90 € par trimestre pour la souscription à un abonnement sportif pour les adhérents atteints d'une ALD dans le cadre du sport sur ordonnance.
MUTAME ET PLUS	Mutame et plus prévoit une participation financière pour une inscription à une structure proposant de l'activité physique adaptée encadrée par un professionnel formé.
MUTUELLE DES SPORTIFS	Le dispositif « Sport sur Ordonnance » du groupe MDS propose une prise en charge financière à hauteur de 500€ sur 2 ans pour les personnes en situation d'ALD ou ayant contracté une forme grave du Covid-19 qui pratiquent une activité physique dans les centres labellisés.
MUTUELLE DE LA CORSE	La mutuelle de la Corse propose à tous ses adhérents le remboursement de l'inscription à une activité sportive à hauteur de 15€ à 50 € par an selon les garanties souscrites.
MUTUELLE JUST	La mutuelle JUST propose des forfaits allant jusqu'à 500€ pour le remboursement des séances d'Activité Physique prescrites par le médecin traitant pour les patients en Affection Longue Durée ou les patients ayant contracté une forme grave du Covid-19 ayant nécessité une hospitalisation en réanimation ou en soins intensifs.
MUTUELLE VERTE	La mutuelle VERTE propose une réduction de 10% sur les cotisations santé sur présentation annuelle d'une attestation d'inscription à une structure sportive.
MUTUELLE DU SOLEIL	La Mutuelle du Soleil propose à ses adhérents une prise en charge financière de l'Activité Physique Adaptée à hauteur de 1% du PMSS (soit 33€ pour 2018).
MUTUELLE DE FRANCE DES ALPES DU SUD	La Mutuelle de France des Alpes du Sud propose un forfait de 40€ par an pour la pratique d'activité physique adaptée pour les sociétaires de plus de 60 ans
RADIANCE MJUTUELLE	Radiance mutuelle propose forfait de 500 € sur deux ans dans le cadre du sport sur ordonnance.

PASTEUR MUTUALITÉ	La mutuelle Pasteur Mutualité propose une prise en charge de 1000€ sur deux ans pour les sociétaires de AGMF Prévoyance Action.
SMENO	La SMENO propose un forfait de 60 € pour la souscription à un abonnement sportif ou l'inscription à une course.
SWISS LIFE	Sur présentation de la prescription médicale d'activité physique adaptée, SWISS LIFE propose un remboursement de la pratique, à hauteur de 100 à 275 € par année civile en fonction du contrat souscrit.
UNÉO	UNEO propose pour les patients atteints d'Affection Longue Durée une prise en charge de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à hauteur de 150 € par an.